



Panneau "maison en vente" illicite ou pas ?

Par **luisox**, le **23/06/2025 à 16:47**

bonjour,rnrnUn propriétaire ayant mandaté une agence immobilière pour vendre sa maison a fait installer le panneau publicitaire , en le fixant sur un poteau EDF situé sur la voie publique (et non pas sur sa parcelle ou sur sa clôture sur rue) afin qu'il soit davantage visible.rnrnEst-ce que c'est licite ?

Par **Henriri**, le **24/06/2025 à 08:02**

Hello !rnrnNon ce n'est guère licite. Mais quel est votre motivation Luisox ? Ou quel est votre préjudice personnel ? A quel titre ?rnrnA+

Par **amajuris**, le **24/06/2025 à 09:45**

bonjour,rnrnle vendeur doit mettre son " à vendre " sur sa propriété et non sur un ouvrage public qui doit rester accessible.rnrnsalutations

Par **luisox**, le **24/06/2025 à 11:24**

@AMAJURISrnrnmerci.rnrnJe vais envoyer une photo et une demande au maire pour que les services municipaux retirent ce panneau. Cela fait partie des objectifs de mon association (lutter contre la publicité sauvage).